

Qu'est-ce que le tarif PARTNER ?

Le tarif PARTNER est destiné absolument à toute personne souhaitant s'enregistrer gratuitement, qu'elle possède ou non une autorisation d'activité commerciale. Elle peut à tout moment réserver une quelconque demande saisie par un client, convenir avec lui de sa réalisation et lui fournir ses services.

Les réservations de demandes sont payantes pour le PARTNER selon les tarifs du réseau EXTRA SERVICES. La réservation d'une demande s'effectue via un portefeuille prépayé.

Chaque demande est unique et ne peut plus être obtenue par personne d'autre.

L'intégralité du revenu provenant des services fournis revient uniquement au PARTNER et l'ensemble de la transaction se déroule directement entre le Client et le PARTNER.

Le PARTNER doit toujours respecter la législation de l'État dans lequel il fournit le service.

Qu'est-ce que le tarif EXTRA PARTNER ?

Le tarif EXTRA PARTNER est destiné à ceux qui disposent d'un numéro d'identification d'entreprise ou d'une autorisation commerciale et qui exercent une activité depuis au moins 6 ans.

Ils peuvent s'enregistrer par e-mail et payer ensuite les frais d'enregistrement.

Ils peuvent ensuite réserver gratuitement n'importe quelle demande de service.

Chaque demande est unique et ne peut plus être obtenue par personne d'autre.

L'EXTRA PARTNER paie toujours, à la fin du mois, 15 % du revenu des missions qu'il a réservées dans la base de données et qu'il a ensuite réalisées.

Conditions pour qu'un EXTRA PARTNER puisse être enregistré :

- Minimum 6 ans d'activité dans le secteur
- Site web personnel avec un lien retour vers le réseau EXTRA SERVICES
- Remplissage exact et sincère des statistiques sur la réalisation des missions
- Respect de la politique tarifaire

Qu'est-ce que le tarif EXTRA FRANCHISANT ?

Le tarif EXTRA FRANCHISANT est destiné aux auto-entrepreneurs, entrepreneurs, entreprises et personnes morales disposant d'une autorisation commerciale, exerçant déjà une activité et souhaitant entreprendre pleinement avec des possibilités illimitées dans le réseau de franchise international EXTRA SERVICES.

Chaque EXTRA FRANCHISANT doit d'abord payer une licence de franchise et suivre une formation professionnelle approfondie.

Il est ensuite entièrement équipé pour exploiter l'activité choisie, et toutes les demandes qu'il réserve dans son pays sont gratuites pendant 5 ans.

L'EXTRA FRANCHISANT a en plus accès aux marchés publics et aux commandes de clients professionnels réguliers.

Il ne paie plus aucun frais ni commission sur ses revenus.

Comment puis-je vous rejoindre ?

Il suffit simplement de renseigner votre adresse e-mail, sur laquelle vous recevrez un lien de confirmation.

Après avoir confirmé votre e-mail, vous aurez immédiatement accès à l'ensemble de la base de données des demandes du réseau international EXTRA SERVICES.

Dans la base de données, vous pouvez ensuite compléter toutes vos informations actuelles et gagner de l'argent soit comme PARTNER, soit en choisissant la formule professionnelle EXTRA PARTNER ou FRANCHISANT.

Ai-je besoin d'une licence ou d'une autre autorisation ?

Toute personne peut s'inscrire, même sans licence commerciale ou autre autorisation, en tant que PARTNER.

L'enregistrement dans la base de données des demandes est destiné à toute personne souhaitant découvrir comment fonctionne le réseau de franchise international EXTRA SERVICES, et éventuellement commencer à entreprendre pleinement comme EXTRA PARTNER ou FRANCHISANT, qui doivent cependant posséder une licence commerciale et un numéro d'identification d'entreprise.

Les personnes sans autorisation commerciale doivent garder à l'esprit qu'elles doivent respecter la législation de l'État dans lequel elles fournissent leurs services.

Quels frais dois-je payer ?

En tant que PARTNER, vous ne payez que pour la réservation d'une demande individuelle saisie par le CLIENT, qui figure dans la base de données et que vous choisissez et réservez vous-même.

Chaque demande est unique, et une fois réservée, elle vous appartient exclusivement.

L'EXTRA PARTNER paie un droit d'entrée unique, puis verse chaque mois 15 % de tous les revenus issus de la réservation et de la réalisation des demandes provenant de la base de données du réseau EXTRA SERVICES.

S'il ne réserve jamais de demande, il ne paie évidemment rien.

L'inscription est illimitée dans le temps et vous ne payez rien pour la gestion, l'affichage ou l'administration de votre profil sous forme de carte de visite.

L'EXTRA FRANCHISANT ne paie qu'un droit d'entrée unique pour la licence de franchise valable 5 ans.

Comment recharger mon portefeuille ?

Vous pouvez recharger votre portefeuille via la passerelle de paiement la plus utilisée, GoPay, ou par virement bancaire classique.

Pour chaque rechargement, un justificatif fiscal de paiement reçu vous sera automatiquement émis.

Le premier rechargement du portefeuille sera augmenté de 100 % pour chaque PARTNER nouvellement enregistré.

Pourquoi est-il avantageux de s'enregistrer chez NOUS ?

Nous sommes les seuls au monde à permettre ce modèle de collaboration :

Portée internationale dans toute l'UE. Paiement uniquement pour des demandes uniques, qui ne peuvent être obtenues que par un seul prestataire et ne sont pas disputées par 100 autres prestataires.

L'ensemble du revenu pour le travail effectué reste uniquement à VOUS – le prestataire.

L'EXTRA PARTNER ne paie que 15 % de commission, et uniquement sur ses revenus.

Connexion immédiate entre le CLIENT et le PRESTATAIRE.

Tous les accords sont passés uniquement entre deux parties.

Vous vous mettez d'accord directement sur tout (date, heure, étendue du travail, prix, etc.) et vos accords ne sont compliqués par aucun intermédiaire.

C'est une activité SANS RISQUE.

Comment serai-je informé des nouvelles demandes ?

Pour chaque nouvelle demande enregistrée dans la zone de votre activité, les PARTNERS sont informés par e-mail toutes les heures.

Les EXTRA PARTNERS et les FRANCHISANTS sont informés de ces nouvelles demandes par SMS.

Il est conseillé de rester actif dans la consultation des nouvelles demandes et de les contrôler régulièrement, afin qu'un autre ne la réserve pas plus rapidement que vous.

Comment puis-je contacter le CLIENT d'une demande ?

Après la réservation de chaque demande, vous verrez immédiatement toutes les coordonnées du CLIENT et vous pourrez le contacter directement.

En parallèle, un SMS est envoyé immédiatement au CLIENT à chaque réservation de demande, l'informant de l'identité de la personne ayant réservé sa demande et qui l'appellera.

Combien puis-je facturer pour mon travail ?

Chaque service dispose de sa propre grille tarifaire indicative définissant les tarifs horaires maximums pour différents services dans différents pays.

Vous pouvez toujours proposer vos services jusqu'à ces prix maximums.

Il est important de bien vous familiariser avec ces tarifs:

- [Tarifs de déménagement](#)
- [Tarifs de débarras](#)
- [Tarifs de nettoyage](#)
- [Tarifs des métiers](#)

Puis-je réserver des demandes en dehors de ma région ou localité ?

Oui, vous pouvez réserver toute demande disponible, quelle que soit la localité ou le pays dans lequel elle est affichée pour réservation.

Dois-je payer pour une demande même si je ne la réalise pas ?

Le PARTNER doit payer pour toute demande qu'il réserve, même si elle n'est finalement pas réalisée. Nous ne pouvons pas influencer cela. De même que nous ne pouvons pas garantir si vous allez bien communiquer avec le CLIENT, si vous vous mettez d'accord sur le prix, si vous vous adaptez à son planning, si votre approche lui conviendra, si vous aurez la même vision, etc.

Nous fournissons une demande unique, mais nous ne pouvons rien garantir de plus. Ensuite, tout dépend du PARTNER et du CLIENT.

L'EXTRA PARTNER ne paie rien s'il ne réalise pas la commande. Il ne verse une commission de 15 % que sur les commandes effectivement réalisées.